

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 30 - MAI - 2022



Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau
21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

03	Mot du président Laurent FAUDON
04	Arrêté relatif nomination de lieutenants ...
05	Compte rendu des réunions de secteurs 2022
06-11	Compte rendu de l'AG de la FDC83 à Pierrefeu
12	Tableau résultats des votes
13	Départs des administrateurs
14	Nouveau conseil d'administration de la FDC83
15	René, Guy, Francis, Michel, Jean-Louis, Elisabeth...
16	Validation du permis de chasser 2022-2023
17	Meute de loups au pelage atypique ...
18	La peste porcine africaine et la maladie d'Aujeszky
19	Le setter Gordon
20	Salon de la chasse et la ruralité à Pignans
21	Concours Européen imitation du chant des oiseaux ...
22	Hommage Gérard ESCOFFIER
23	Heures légales [...] du soleil et petites annonces

ÉDITEUR DE PUBLICATION FDC83

Directeur et Rédacteur en chef :
Laurent FAUDON Président de la FDC83

IMPRESSION

Print concept
Traverse de la Bourgade
13400 AUBAGNE

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ PETITES ANNONCES

ElanCom
Numéro de téléphone réservé
aux annonceurs : 07 88 57 84 82
Mail : mag@fdc83.com

© CRÉDIT PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER
Dominique Gest

RÉDACTION

FDC83, ElanCom, Christel HELSTROFFER

CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE

ElanCom
Mail : contact.elancom@gmail.com

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10 - Site : www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50 - Site : www.onf.fr

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Tél. 04 94 68 76 59 - Site : www.ofb.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15 - Site : www.impcf.eu

Les lieutenants de Louveterie du Var

M. Emile SAMAT - Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV)

M. ALBERCA Tél. : 06.52.36.13.82 - Site : www.fgpv.fr - Mail : fgpv@sfr.fr

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

M. Gilles VERRET - Tél. : 06 18 96 45 10
Site : www.piegeurduvar.fr - Mail : piegeurduvar@gmail.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

M. Lionel QUENO Tél. : 06 03 83 28 56

ADCGG83

M. Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01
Site : www.ancgg.org/ad83 - Email : arnoultge@wanadoo.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

*-M. Jean-Louis BRIATORE
Route de Brignoles, Quartier l'Isclé - 83570 CARCES
Tél. : 06 26 31 85 15 - Site : www.unucr.fr

AFACCC83

M. Alain ZACCHEI - Tél : 06.70.84.69.29
Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61 - Mail. : gbleu83@hotmail.fr

Association Des Jeunes Chasseurs du Var (ADJC83)

Adrien DOVETTA - Tél : 06.79.40.02.32 - Mail : adrien.dovetta@gmail.com
Site : <https://associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr>



Chers Amis,

En ce mois d'avril, l'actualité cynégétique a été chargée.

Dans la quinzaine de ce même mois, 7 réunions de secteurs ont été effectuées. 123 sociétés communales de chasse, 57 sociétés de chasse privées et 16 lieutenants de l'ouvèterie étaient représentés. Beaucoup de sujets ont été abordés notamment les finances de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et la hausse de certaines cotisations. Malgré cela un dialogue courtois et constructif a animé ces réunions.

Je remercie également tous les présidents des sociétés communales de chasse de nous avoir reçus très amicalement.

Notre congrès annuel s'est tenu vendredi 29 avril 2022 à Pierrefeu du Var et a réuni un peu plus de 350 personnes. Pour la première fois j'ai eu l'honneur de l'animer.

Tout d'abord, je remercie le président de la société communale de chasse de Pierrefeu du Var, Jean Luc ROVERE et toute son équipe pour nous avoir accueillis et avoir veillé au bon déroulement de notre assemblée générale.

Étaient présents :

Le Préfet du Var : Evence RICHARD, le maire de Pierrefeu : Patrick MARTINELLI, le sénateur : Jean BACCI, les députées : Valérie GOMEZ BASSAC et Sereine MAUBORGNE, le 3e vice-président du Conseil départemental et maire de Montmeyan : Louis REYNIER, représentant le président du Conseil Départemental, Marc GIRAUD, les conseillers départementaux : Christine AMRANE et Philippe LEONELLI.

J'adresse mes sincères remerciements à ces personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

Un peu plus loin dans ce journal, vous retrouverez plus en détail le déroulé de notre assemblée générale. Mais tout d'abord, je voulais à travers cet édito, chères présidentes et chers présidents vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en élisant avec 99,6% des suffrages exprimés la liste que je menais. Merci beaucoup de cette confiance et croyez-moi nous sommes déjà au travail pour défendre notre passion favorite la chasse.

AU NIVEAU NATIONAL UNE TRÈS BONNE NOUVELLE EST ARRIVÉE !

La LPO, l'ASPAS et l'OPIE ont assigné l'OFB devant le tribunal administratif pour tenter de faire suspendre en urgence la deuxième convention signée en décembre dernier par l'OFB et la FNC concernant le suivi des actions financées par l'éco-contribution. Le juge de référé de Melun a rendu son ordonnance et a rejeté la demande de suspension, et les requérants sont condamnés à verser solidairement 1 200 € à l'OFB et à la FNC. C'est une très belle victoire !

Bien que la fermeture de la chasse vienne d'avoir lieu le 31 mars 2022, nous sommes déjà aujourd'hui à la veille de l'ouverture 2022/2023 (tir de brocard, arrêté concernant la chasse au sanglier). Concernant cet arrêté du sanglier, nous sommes obligés de nous en tenir à l'arrêté ministériel qui démarre au 1er juin pour les sociétés en rouge et noir pour les dégâts. Pour les autres, la préouverture se fera à partir du 15 août 2022.

Un mot sur l'arrêté de l'agraine : l'agraine de dissuasion du sanglier est autorisé du 15 mars au 30 novembre 2022 sur l'ensemble du département du Var. Comme vous pouvez le voir, l'arrêté est cette année prolongé, principalement pour le nord du département afin de protéger toutes les récoltes qui sont plus tardives que dans le sud de notre département.

Avant de conclure, un mot sur les élections législatives. Comme je vous l'ai dit, je ne donnerai aucune consigne de vote. Néanmoins mon conseil est de faire barrage à tous les candidates et candidats qui s'opposent à notre passion et à nos traditions.

Chers amis, je pense que notre force est d'aller voter en nombre au mois de juin. Il ne faut pas oublier que ce sont les députés qui font les lois !

Pour finir, je vous souhaite un excellent début de saison 2022/2023.

En Saint Hubert

Bien amicalement.

Le PRESIDENT
Laurent FAUDON

Réglementation

ARRÊTE RELATIF A LA NOMINATION DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Le Préfet,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 427-1 à L. 427-7 et R- 427-1 et suivants ; Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie ; Vu l'arrêté relatif à la nomination des lieutenants de louveterie du 13 décembre 2019, pour la période de 69 janvier 2020 au 31 décembre 2025 et l'arrêté modificatif du 3 juin 2021 ; Vu la note technique du 16 juillet 2019 abrogeant la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie; Vu les avis du président de l'association des lieutenants de louveterie et du représentant de l'Office Français de la Biodiversité formulés lors de la réunion du groupe informel du 18 février 2022 ; Considérant la limite d'âge atteinte par M. Jean-Claude AMALRIC, lieutenant de louveterie sur le secteur 23 ; Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var ;

ARRETE

Vous trouverez l'arrêté sur le site de la FDC83, ([menu](#) > [Réglementation](#) > [Arrêtés Préfectoraux](#))

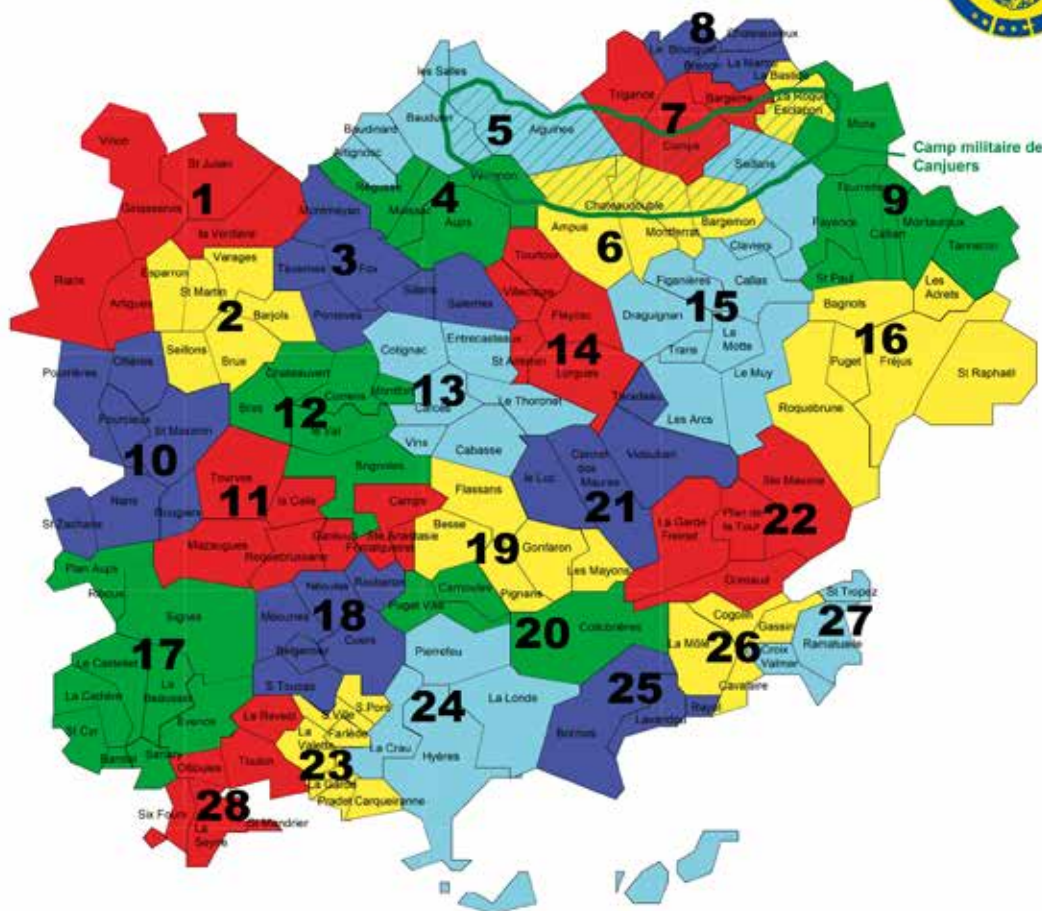


Direction départementale
des territoires et de la mer
Service agriculture et forêt

Circonscriptions des lieutenants de louveterie du Var 2020-2025



1. CHEILAN Claude
2. RIVAGIO Michel
3. GASTAUD Marc
CAUVIN Gaël
4. MEISSEL Franck
FABRE Guillaume
5. TURC Didier
6. MOUTOUFIS Jean-Michel
7. BLANC Gilles
FUNEL Robert
8. BELLINI Nans
FRANCESCHI Hervé
9. LAMBERT Daniel
DELAMOTTE Maxime
10. BOSCA Dominique
11. GARNON David
12. FABRE André
13. EINAUDI Michel
14. BEVANCON Frédéric
15. BROUQUIER Alain
16. MOUTOUFIS Nicolas
17. SAMAT Emile
18. MASSA Michel
19. GHIBAUO Thierry
20. MARGUERITE Luc
21. AUGERO Christian
22. ASENSIO José
23. BOUDILLON Eric
24. GOLETTO Osvaldo
25. BERNARD Laurent
26. SOLER Alain
27. RICOLVI Vincent
28. MEDARD Jean-Pierre



ATTENTION ! Dans le numéro 29 du magazine "Le Chasseur Varois", il s'est glissé une erreur à la page 5 !

Dans la phrase " ATTENTION AUX ARMES DE CHASSE NON DÉCLARÉES AU 30 JUIN 2022, LEUR DÉTENTION SANS DÉCLARATION SERA UN DÉLIT " ! Il faut bien sur lire "30 JUIN 2023"



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE SECTEURS 2022

Enfin ! Nous avons pu réaliser nos réunions de secteurs, pas de restriction sanitaire, je n'ai eu que du plaisir à animer et à débattre autour de certains sujets. Tout d'abord, je tiens à remercier les sociétés de chasse de chaque secteur qui nous ont accueillis.

Les réunions se sont déroulées dans les 7 secteurs du département : Le Beausset, Ginasservis, les Issambres, Brignoles, Tourrettes, Aups et Bormes-les-Mimosas. 123 sociétés communales, 57 sociétés privées et 16 louvetiers étaient présents.

Après une minute de silence pour tous nos amis disparus dans l'année et le mot du président de la société de chasse qui nous accueillait, on pouvait rentrer dans le vif du sujet.

Concernant la trésorerie de la FDC83, après la perte du timbre grand gibier, nous avons été contraints de trouver d'autres ressources pour alimenter les comptes. J'ai présenté le budget prévisionnel pour la saison 2022-2023 avec des cotisations revues à la hausse pour équilibrer au mieux les finances de notre Fédération. Il y a eu évidemment débat mais nous avons compris qu'on arrivait au bout d'un système. Après présentation des chiffres, j'ai annoncé des informations nationales, régionales, et bien sûr départementales. Beaucoup de points ont été abordés.

SUR LA LOI 1968 INDEMNISATION DES DÉGÂTS : le président de la Fédération Nationale a été clair, si aucun accord n'a été trouvé d'ici la fin de l'année, on ne payera plus les dégâts !

PÉTITION DU SÉNAT : Les actions des collectifs anti-chasse sont financées de manière illégale. **Allez signer en masse cette pétition !** C'est très important pour la suite et surtout pour que le président du Sénat puisse ouvrir une enquête sur le financement de nos détracteurs. Actuellement nous en sommes à 62 000 signatures et il nous faut 100 000 signatures avant la mi-août.

AUDITIONS DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Il leur a été demandé de se positionner clairement sur 4 points.

- ▶ Les chasses traditionnelles
- ▶ Le Ministère de la Ruralité
- ▶ Les dégâts
- ▶ La police rurale

Beaucoup de promesses ont été faites, maintenant on attend des actes !

POINT RÉGIONAL : le visage du conseil d'administration de la Fédération Régionale des Chasseurs PACA va changer. En effet, beaucoup de présidents ne se représentent pas et, dans le département des Bouches-du-Rhône, aucune élection n'est prévue pour le moment. La FRC va obtenir un nouveau siège social et l'ancien va être vendu. Ce nouveau bâtiment sera digne de la Fédération Régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

POINT DÉPARTEMENTAL : BILAN DE LA SAISON 2021-2022

Grand gibier, petit gibier, le loup, formation décennale sécurité, éco-contribution, écomusée au siège de la FDC83, communication. Autant de points qui seront développés lors du congrès de Pierrefeu.

L'association des jeunes chasseurs varois organise leur 1er Salon de la Chasse et de la ruralité le samedi 28 mai au domaine de Rimauresq à Pignans ; entrée gratuite, venez nombreux ça vaut le détour !

Pour en terminer, il y a eu la présentation des candidates et candidats à l'élection pour le nouveau conseil d'administration de votre Fédération. Une seule liste partante et c'est celle que je conduis, son slogan « *Préparons notre avenir ensemble* ». Beaucoup ont apprécié la jeunesse de cette liste.

Et pour conclure ces réunions de secteurs, un pot de l'amitié était offert à tous les participants. Toutes ces réunions ont été constructives et je vous remercie de votre participation.

En Saint-Hubert
Le Président Laurent FAUDON



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC83 A PIERREFEU

Cette année notre congrès a pu avoir lieu en présentiel à Pierrefeu après la dématérialisation des AG de 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire.

Tout d'abord Laurent FAUDON président de la FDC83 demande une minute de silence en hommage à tous les chasseurs disparus et parmi eux Raymond CANOLLE, Louis BALESTRACCI, Jacques CORNIER, Paul CAMOIN, Jean MARIUS dit « Youyou ».



Il donne ensuite la parole à monsieur Patrick MARTINELLI, maire de Pierrefeu qui accueille dans le magnifique gymnase de sa commune ce congrès. Le maire remercie toutes les personnalités présentes ainsi que tous les chasseurs venus nombreux en ce vendredi 29 avril 2022.

Le maire se félicite de cette belle AG et précise que « rien ne remplace les réunions physiques. » Il rappelle l'importance des chasseurs « les sentinelles de la nature ».

Puis c'est au tour de monsieur Jean Luc ROVERE, président de la société de chasse de Pierrefeu mais aussi adjoint au maire à l'environnement. Lui aussi souligne le rôle important des chasseurs « 1^{er} écologistes de France ». Il les remercie des informations qu'ils font remonter au maire concernant les incivilités et autres remarques qu'ils ont pu constater lors de leurs pérégrinations ...

Il remercie également l'ensemble des équipes (municipale, société de chasse) qui ont participé à la préparation, à l'accueil et au bon déroulement de cet événement.

Le président Laurent FAUDON remercie toutes les personnalités présentes ou représentées et excuse celles qui n'ont pu l'être.



Puis le secrétaire général de la FDC83 Alain MILLANELLO fait lecture du compte rendu de l'AG dématérialisée du 24 avril 2021. Cette présentation ne soulève aucune question dans le public.

Le président Laurent FAUDON présente ensuite le COMPTE RENDU MORAL 2021.

Il rappelle l'importance de la pétition adressée au Sénat, pétition en ligne sur le site de la FDC83 concernant le financement illégal des actions des collectifs anti-chasse... A ce jour elle atteint seulement 63 000 signatures sur les 100 000 attendues d'ici fin août !



7 réunions de secteur ont été organisées dans le département (Ile Beausset, Ginasservis, les Issambres, Brignoles, Tournettes, Aups et Bormes-les-Mimosas). 123 sociétés communales, 57 sociétés privées et 16 louvetiers étaient présents.

De nombreux points y ont été abordés :

- ▶ La dégradation du matériel ;
- ▶ L'envoi de la fédération à tous les présidents des sociétés de chasse d' un document concernant les jours non pratiqués pour les battues (chasse au grand gibier) document à remplir et à renvoyer ;
- ▶ L'incendie dramatique de Gonfaron ;
- ▶ L'accident de chasse mortel du 9 septembre 2021 et la mise en place d'une cellule de crise ;
- ▶ La formation décennale de sécurité à la chasse. Elle commence en mai pour les présidents, les chefs de battue et leurs suppléants à Brignoles. La fédération va essayer de délocaliser les sites de formation afin d'éviter trop de déplacements ;
- ▶ La convention pour la mise en œuvre de sécurité. Le stage sera payant et sous l'œil de la fédération et de l'OFB. Une commission est mise en place et 3 dossiers sont en cours ;
- ▶ La Peste Porcine Africaine (PPA). Elle est à la porte de la France, en Italie et représente un grand danger pour la chasse ainsi que pour le monde agricole ;
- ▶ Le SIA sujet sur lequel monsieur Thierry COSTE va intervenir plus tard lors de cette AG.

BILAN SAISON 2021-2022

1) Les adhérents. Perte de 2 % d'effectif, soient environ 300 chasseurs.

2) Le gibier

a) Grand gibier : Forte présence des sangliers et des chevreuils dans le sud du département avec une augmentation régulière de la population de chevreuils. Cette hausse de grand gibier occasionne des dégâts et donc des frais. En mars une bonne nouvelle, l'avocat de la fédération Maître Nathalie COMTET a pu récupérer 63 000 € sur un dossier en contentieux au tribunal. Notre technicien Jean-Sébastien DORIER établit une cartographie des territoires et a besoin pour ce faire de l'aide des présidents de sociétés de chasse.

b) Petit gibier : La bécasse a été très présente, les opérations de baguage ont permis d'établir un record de capture, et les prélèvements semblent en hausse. Bon passage également de grives et merles avec un 1^{er} week-end d'octobre exceptionnel, puis malheureusement comme depuis quelques années un hivernage plus que moyen. Le lièvre est de plus en plus présent sur nos territoires, le lapin se maintient non sans difficultés là où des efforts de repeuplement sont entrepris et la présence de perdrix rouges devient de plus en plus réduite.

c) Dossier loup : Sujet brûlant, 20 meutes au moins sur notre département. Petite parenthèse, le montant des dégâts pour les sangliers s'élève à 77 millions d'euros payés par les chasseurs. Celui pour les loups est de 66 millions d'euros et pour les ours de 10 millions d'euros ces 2 derniers montants étant payés par l'État (donc par les contribuables)...

d) L'éco-contribution pour le petit gibier : Les travaux vont continuer sur les 3 sites déjà engagés et de nouveaux projets peuvent être étudiés afin de pouvoir les présenter lors des prochaines vagues.

e) La communication : 3 spots publicitaires sont passés sur la chaîne BFMVar et peuvent toujours être vus sur notre site internet. L'objectif visé est de montrer ce qu'est la chasse en toute transparence et comment elle agit pour préserver la biodiversité.

f) Ecologie :

▶ Projet de valorisation des cartouches, pour une chasse moderne et respectueuse. Seront mis en place des containers dans des emplacements sécurisés sur les territoires qui le souhaiteront. La FDC83 assurera la collecte.

▶ Projet des fosses pour les déchets de venaison. 3 types de fosse sont possibles. La tranchée, la fosse maçonnée classique, et la fosse maçonnée préfabriquée !

g) Musée : Nos administrateurs accompagnés de Philippe ORSINI (ancien conservateur du musée d'histoire naturelle de Toulon) travaillent actuellement sur ce projet.

Remerciements faits à monsieur Renaud MUSELIER, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les subventions pour le musée et les fosses.

h) Chasses traditionnelles : Sur ce sujet, le président Laurent FAUDON laisse la parole à Marc ALLIONE, administrateur à la FDC83 en charge de ce dossier. Monsieur Marc ALLIONE intervient pour la défense des chasses traditionnelles et notamment pour le Var sur celui de la chasse à la glu. La solution envisagée est de réécrire les arrêtés cadres mais pour cela il faut :

▶ Faire abroger celui du 17 août 1989 ;

▶ Avoir une oreille plus attentive au ministère de la Transition écologique, ainsi qu'une vraie volonté politique de la part du président de la République ;

▶ Fournir un travail acharné pour aider les juristes de la fédération à réécrire ces arrêtés.

Pour ce faire ont été constitués en novembre des groupes de travail dédiés pour chacun des types de chasse attaqués. Pour la glu, celui-ci s'articule autour de la FRC PACA et de sa directrice Christel SAVELLI avec Jean-Claude RICCI pour l'IMPCF, Eric CAMOIN pour l'ANDCTG et Un représentant de chaque département concerné. Pour le Var, à la demande du président Laurent FAUDON c'est Marc ALLIONE qui en est membre. L'encadrement se faisant par Guillaume FIRMIN du service juridique de la FNC, et par l'avocat référent du dossier Charles LAGIER. Se sont joints aussi à ce travail des intervenants spécifiques selon les sujets traités (technique, élevage, histoire...)

Le groupe a avancé au rythme de 2 journées de travail par mois et le projet est quasiment abouti, il a été remis aux juristes pour leur permettre de le mettre en forme afin d'être prêt à le soumettre au ministre quand les conditions seront favorables. Le groupe a volontairement été très discret sur l'avancement et le contenu des travaux, non pas par défiance envers les chasseurs, mais le sujet est suffisamment sensible pour ne pas en faire trop de publicité et ainsi donner des billes à nos adversaires qui ne manqueront pas d'attaquer tout ce que nous pourrions obtenir.



Puis après son exposé, Marc ALLIONE remercie la FNC et son président Willy SCHRAEN pour leur investissement dans la défense de toutes les chasses.

- i) Droit de propriété : C'est le directeur de la FDC83 qui est intervenu sur ce sujet ! « *La nature n'est pas à tout le monde* » elle appartient à des propriétaires privés et publics. Le droit de chasse est lié au droit de propriété. D'où la nécessité de monter une association des propriétaires, chasseurs et agriculteurs du Var, l'objectif étant de créer un contre-poids politique à « *la nature est à tous* » et par rapport à la fameuse interdiction de la chasse le dimanche et lors des vacances scolaires.



BILAN FINANCIER

Il a été présenté par Madame Maïmiti CRUCIANI secrétaire comptable. Le résultat de l'exercice comptable de l'année 2020-2021 est déficitaire de 23 271 €.

Cette présentation n'a suscité aucune question.

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Pierre GAULTIER commissaire aux comptes déclare après sa lecture. « *Les comptes sont réguliers et sincères* »



BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023

La proposition d'un budget en équilibre pour l'année 2022-2023 est soumise à l'approbation au travers des bulletins de vote.

PRÉSENTATION DES COTISATIONS FÉDÉRALES 2022-2023 BRACELET, PLAN DE CHASSE ET CONTRIBUTIONS TERRITORIALES

- ▶ Prix du carnet de battue : 300 €
- ▶ Bracelet plan de chasse cerf 95 € (92 € l'an dernier)
- ▶ Bracelet chevreuil et daim 30 € (27 € l'an dernier)
- ▶ Bracelet en enclos 1,32 € (inchangé)
- ▶ Timbre fédéral départemental 106,43 € (96,43 € l'an dernier)
- ▶ Contribution de solidarité : 300 € (applicable à toutes les sociétés de chasse communales et privées)
- ▶ Contribution dégâts :
 - Pour les communes où il y aura moins de 500 € de dégâts, pas de contribution.
 - Pour les communes ayant entre 501 € et 15 000 € de dégâts, il sera appliqué une contribution égale à 10 % du montant versé
 - Pour les communes où il y aura plus de 15 001 € de dégâts à payer, une somme forfaitaire de 2 000 € sera appliquée. Ces contributions seront réparties à tous les adhérents territoriaux de la commune.

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation de la liste unique faite par le président Laurent FAUDON



Rappel des opérations du vote :
Sous le contrôle d'un huissier de justice, Maître Didier HERMANT et désignation de 4 scrutateurs volontaires.

Appel des adhérents pour le vote



TITRES HONORIFIQUES

Le président d'honneur Marc MEISSEL et le président Laurent FAUDON procèdent à la remise des médailles de bronze, d'argent et d'or de la FDC83



- ▶ Médaille de bronze : Francis GIORGI, Pierre BOUNOUS, Armand NARDI .
- ▶ Médaille d'argent : Michel VIAN, Jean-Claude AMALRIC, Bruno CHIOTTI, Christian GIRAUD,
- ▶ Médaille d'or : René BONETTO, Alain EMERIC, Claude PHILIBERT.



INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

◆ Madame Sereine MAUBORGNE, députée

Elle rappelle l'importance de faire de la pédagogie, de l'information et changer le nom « *chasse à la glu* » pour tenter d'obtenir le maintien des chasses traditionnelles. La situation est tendue surtout dans le sud-est du département pour les dégâts du grand gibier.

La vigilance est à maintenir.

Les projets sur lesquels elle travaille :

- ▶ La lutte contre le délit d'entrave
- ▶ Le déclassement du loup afin de réguler sa présence
- ▶ La protection contre les feux. Elle a pu constater la solidarité des chasseurs, l'attachement à leur territoire notamment à Reillane où ils ont été très présents.



◆ Madame Valérie GOMEZ-BASSAC, députée

Elle remercie le président de la qualité des échanges.



◆ Madame Sophie STRUGAR, Direction Départementale de la Protection des Populations

Point sur la PPA. L'épidémie a tendance à progresser vers l'ouest depuis le Piémont (Italie) mais il faut rester vigilant par rapport à sa propagation. Un plan de surveillance a été renforcé dans les départements frontaliers de l'Italie, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence

Quant au Var il ne faut pas relâcher la surveillance et signaler auprès de l'OFB toute mortalité inexpiquée sur un sanglier, lésions constatées, tout signe de comportement anormal.

La PPA est très contagieuse et ses conséquences dramatiques pour les élevages porcins dont les contrôles sont renforcés depuis janvier 2022. C'est un enjeu économique particulièrement important.

L'influenza aviaire présente encore un épisode important. (+ de 1 830 foyers et 13 millions de volailles abattues depuis le début de l'année)

Ce sont les mêmes conséquences que pour la PPA tant au niveau départemental que national.

«*Merci aux chasseurs pour votre vigilance*».



♦ Monsieur Thierry COSTE, conseiller de la Fédération Nationale des Chasseurs



Il revient sur le grand oral, cette rencontre organisée tous les 5 ans depuis 2002 avec tous les candidats aux élections présidentielles qui ont répondu à l'invitation lancée par la FNC (invitation envoyée à tous sauf aux candidats Monsieur Jean Luc MELENCHON et Monsieur Yannick JADOT « *On n'invite pas ceux qui nous méprisent sans jamais avoir cherché à nous rencontrer* »).

Madame Marine LE PEN n'est jamais venue participer à cette réunion, Monsieur Emmanuel MACRON a été excusé (situation en Ukraine).

Les promesses de certains candidats sont inquiétantes, notamment sur la protection animale.

Monsieur Thierry COSTE explique ce qu'est le référendum d'initiative citoyenne (promesse faite par Marine Le Pen) et le danger qu'il peut représenter pour la chasse et les chasseurs.

2 candidats ont fait des propositions écrites, Madame Valérie PÉCRESSE (qui avait signé des accords avec L214 association anti-chasse) et Monsieur Emmanuel MACRON (3 pages d'engagements diffusées à tous les présidents des fédérations). Maintenant que Monsieur Emmanuel MACRON est élu, il a des promesses à tenir.

Cette année a été une année difficile (chasses traditionnelles, polémique sur la chasse à courre, surenchère médiatique des accidents, débat sur l'interdiction de chasser le week-end et les jours fériés...) Heureusement les manifestations ont été une réussite.

En réaction, Willy SCHRAEN et Thierry COSTE ont poussé à la création d'une « *alliance des sports et des loisirs de la nature* » afin de mobiliser les différents acteurs et partager le territoire.

« *La chasse, il faut la défendre mais c'est quand même mieux quand on l'explique* » (Willy SCHRAEN)

Depuis La 1^{ère} élection de Monsieur Emmanuel MACRON aux présidentielles, aucun amendement anti-chasse n'a été voté depuis 5 ans.

Le seul adversaire est le Conseil d'État. Petit rappel le pouvoir suprême en France c'est le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel. Le gouvernement ne peut pas ne pas en tenir compte.

La FNC, l'OFB et le ministère travaillent à la rédaction de nouveaux arrêtés sur les chasses traditionnelles. Les dégâts font l'objet d'une négociation confidentielle entre les 4 syndicats agricoles et la FNC pour trouver une solution.

La chasse ne doit pas quitter la biodiversité. On rêve d'un grand Ministère de la ruralité et de la nature.

Délit d'entrave rural : constat de désengagement donc renforcement des missions de police chasse de l'OFB.

SIA : Le système informatique fonctionne mal ce qui entraîne du retard ; le délai des enregistrements sera reporté. Votre armurier ou toute autre personne de votre entourage familiarisée avec l'informatique peut vous aider dans votre démarche pour ouvrir un compte. L'important est que le compte soit ouvert peu importe si pour l'instant il est vide.

♦ Monsieur Eric HANSEN, directeur interrégional de l'OFB



- ▶ Convention sécurité relative à la chasse (stage d'alternative aux poursuites pénales) Le but est de sensibiliser les personnes qui ont fait des infractions relatives à la sécurité à la chasse.

Ce stage consiste en une session de sensibilisation, de 6h ou de 7h30 en fonction du niveau de l'infraction commise, d'un montant à payer de 200 € ou 280 € selon la session à la charge du « *délictuel* »)

- ▶ Dossier loup. L'évaluation de la population reste un exercice très compliqué pour l'OFB dans toute la France. La méthode utilisée est la même que celle utilisée pour recenser la faune sauvage un peu partout dans le monde. Il faut avoir un maximum d'indices pour pouvoir faire une probabilité. Pour tous, vous avez la possibilité de faire remonter des indices d'observations sur le site loup France. On doit travailler avec l'ensemble des partenaires. Un salut spécial pour la FDC83, 40 % des indices relevés proviennent du monde de la chasse. Des sessions de sensibilisation seront organisées prochainement.

La population dans le Var a bien augmenté puisqu'on est passé de 15 à 22 meutes.

- ▶ L'OFB du Var constitué de 12 agents, 4 nouvelles recrues, est chargé de nombreuses missions (police de la chasse étant l'une d'elles). Plus de sécurité à la chasse nécessite une police à la ruralité.

♦ Monsieur Jean BACCI, sénateur

Il commence son intervention par cette phrase trop souvent reprise par les médias « *la chasse c'est dangereux* ».

Pourtant le nombre d'accidents a fortement diminué. La chasse est un des sports les moins dangereux (en comparaison avec l'escalade, l'alpinisme, le ski...)

« *Défendre la cause animale* » Oui il faut protéger la biodiversité, (les chasseurs sont les premiers à le faire) et veiller aussi à la prolifération du loup.

Il remercie les lieutenants de louveterie, qui sont bénévoles, pour leur implication au quotidien.

Il rappelle le besoin de communication, de pédagogie, et la notion de propriété ; en région PACA, 66 % de forêts sont privées.

« *Soyez sûrs de mon soutien et n'oubliez pas de signer la pétition* »



♦ Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var

Cette AG est la 1^{ère} à laquelle il assiste mais précise qu'il a déjà rencontré Monsieur Laurent FAUDON à plusieurs reprises. Ses préoccupations concernant la chasse sont la sécurité (formation) et le climat (sécheresse). Il appelle à la prévention, la prudence et au signalement de « *toutes bizarreries constatées* ».

Puis il cite les différents sujets départementaux traités avec la FDC83 :

- ▶ La prolifération des sangliers présente des inconvénients (risques sur le réseau routier, dégâts) particulièrement dans le sud et les zones périurbaines.
- ▶ Suite à l'incendie dramatique de Gonfaron, la plaine et le massif des Maures font l'objet de mesures conservatoires. Le point sera fait sur cette réserve.
- ▶ Les loups dont la présence a fait un bond de plus de 30 %.(20 meutes)
- ▶ La prévention des épidémies et la vigilance à tenir. (PPA par ex.)

Le préfet termine son intervention en se réjouissant de la qualité des échanges.



♦ Anne RABAULT, cheffe du service agriculture et forêt à la DDTM du Var

Monsieur le préfet ayant dû partir avant la fin de notre assemblée, c'est madame Anne RABAULT, qui a clôturé les débats.

Après avoir remercié le président Laurent FAUDON pour son invitation, elle s'est félicité de la teneur et la richesse des débats lors de ce congrès. Madame Anne RABAULT a également souligné les excellents rapports entre ses services et la FDC83, ainsi que la parfaite collaboration qui existe sur des sujets tels que la sécurité à la chasse et la gestion des espaces naturels.



L'assemblée générale se finit autour d'un apéritif dînatoire en toute convivialité.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A PIERREFEU DU VAR RESULTAT DES VOTES

Nombre total des voix (inscrits) : 15286

	VOTANTS	EXPRIMES	BLANCS	NULS	ABSTENTION	POUR	CONTRE								
RESOLUTION 1	11961	11742	219	0	0	11742	0								
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24/04/2021															
RESOLUTION 2	11961	11742	219	0	0	11742	0								
APPROBATION DU COMPTE RENDU MORAL 2021															
RESOLUTION 3	11961	11742	219	0	0	11742	0								
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020/2021															
RESOLUTION 4	11961	11343	524	0	94	11343	0								
QUITUS ET AFFECTATION DU RESULTAT DANS LES RESERVES AU 30/06/2021															
RESOLUTION 5	11961	10905	310	67	679	8937	1968								
<p>COTISATIONS 2022/2023 Cotisation annuelle départementale et nationale à 106.43 € Contributions grand gibier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carnet de battues à 300 € • Contribution de solidarité fixe par territoire à 300 € • Contribution territoriale suivant barème ci-dessous <p>DÉGÂTS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CONTRIBUTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dégâts inférieurs à 500 €</td> <td>contribution de 0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégâts de 501 à 15 000 €</td> <td>contribution de 10 % du montant des dégâts 2020/2021 de la commune</td> </tr> <tr> <td>Dégâts supérieurs à 15 000 €</td> <td>contribution de 2 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	CONTRIBUTION		Dégâts inférieurs à 500 €	contribution de 0,00 €	Dégâts de 501 à 15 000 €	contribution de 10 % du montant des dégâts 2020/2021 de la commune	Dégâts supérieurs à 15 000 €	contribution de 2 000 €							
CONTRIBUTION															
Dégâts inférieurs à 500 €	contribution de 0,00 €														
Dégâts de 501 à 15 000 €	contribution de 10 % du montant des dégâts 2020/2021 de la commune														
Dégâts supérieurs à 15 000 €	contribution de 2 000 €														
RESOLUTION 6	11961	11374	253	0	334	10505	869								
<p>PRIX DU BRACELET DU PLAN DE CHASSE 2022/2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Espèces</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cerf élaphe</td> <td>95 €</td> </tr> <tr> <td>Chamois, Chevreuil, Daim, Mouflon, Cerf sika</td> <td>30 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.32 €.</p>	Espèces	Prix	Cerf élaphe	95 €	Chamois, Chevreuil, Daim, Mouflon, Cerf sika	30 €									
Espèces	Prix														
Cerf élaphe	95 €														
Chamois, Chevreuil, Daim, Mouflon, Cerf sika	30 €														
RESOLUTION 7	11961	11742	219	0	0	11343	399								
GRATUITE DU TIMBRE FEDERAL POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS															
RESOLUTION 8	11961	11171	487	0	303	10655	516								
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022/2023															
RESOLUTION 9	11961	11648	219	0	94	11648	0								
<p>AUTORISATION DE VENTE DES APPARTEMENTS ET DU GARAGE DE DRAGUIGNAN</p> <p>ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>LISTE N°1 PREPARONS NOTRE AVENIR ENSEMBLE conduite par Laurent FAUDON ALBINELLI Marc, ALLIONE Marc, BAGNO Sébastien, BOYER Gilles, CAFFARATTI Marine, DOVETTA Adrien, GARNIER Grégor, GIORDANO Laurent, MADMOUNE Mustapha, MEISSEL Franck, MILLANELLO Alain, MOUTTE Roland, PARDINI Pierre, VERRET Gilles, ZEMA Christian</p>															

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDC83

DE GAUCHE À DROITE :

Laurent GIORDANO (secteur 1)

Pierre PARDINI (sociétés communales et ACCA)

Sébastien BAGNO (secteur 6)

Gilles BOYER (secteur 3)

Roland MOUTTE (secteur 4)

Laurent FAUDON (secteur 3)

Adrien DOVETTA (secteur 7)

Marc ALBINELLI (secteur 5)

Grégor GARNIER (sociétés communales et ACCA)

Gilles VERRET (sociétés communales et ACCA)

Christian ZEMA (secteur 5)

Alain MILLANELLO (secteur 2)

Marc ALLIONE (secteur 4)

Franck MEISSEL (secteur 7)

Marine CAFFARATTI (Sociétés privée)

Mustapha MADMOUNE (secteur 1) *absent*



RENÉ, GUY, FRANCIS, MICHEL, JEAN-LOUIS, ELISABETH

LA FDC83 VOUS REMERCIE POUR VOTRE ENGAGEMENT

RENÉ BONETTO, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 37 ans
- ▶ 1^{er} vice-président depuis 12 ans
- ▶ Président de la société de chasse de Tanneron pendant 15 ans
- ▶ Médaille de bronze en 1978 et médaille d'argent en 1984
- ▶ Médaille de l'ONCFS en 2017

GUY D'AVANZO, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 34 ans
- ▶ Président de la société de chasse de Toulon pendant 33 ans
- ▶ Médaille de bronze en 2005

FRANCIS GIORGI, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 34 ans
- ▶ Secrétaire Adjoint de 2007 à 2016 puis 2^{ème} vice-président depuis 2021
- ▶ Président de la société de chasse de Bormes pendant 35 ans
- ▶ Médaille de l'OFB en 2018 à La Londe

MICHEL VIAN, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 30 ans
 - ▶ Vice-président de 2007 à 2016
 - ▶ Président de la société de chasse de Saint Julien depuis 1985
- Médaille de bronze en 2001

BRIATORE JEAN LOUIS, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 25 ans
- ▶ Président de la société de chasse de Carces pendant 30 ans et 35 ans en tant que membre
- ▶ Président actuel de l'UNUCR et conducteur de chien de sang depuis 1984.

ELISABETH CERATO, ADMINISTRATEUR FDC83

- ▶ Administrateur de la FDC83 depuis 18 ans
- ▶ Trésorier Adjoint de 2007 à 2021
- ▶ Présidente de la société de chasse de Grimaud
- ▶ Médaille de bronze en 2003

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Pétition du Sénat : « pour la fin des avantages fiscaux pour les associations qui combattent des activités légales avec des moyens illicites ». Les actions des collectifs anti-chasse sont financées de manière illégale. Allez signer en masse cette pétition ! C'est très important pour la suite et surtout pour que le président du Sénat puisse ouvrir une enquête sur le financement de nos détracteurs, il nous faut 100 000 signatures avant la mi-août

Le lien de la pétition :

<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>



Le lien vers un tutoriel détaillant les modalités de vote sur le site du Sénat :

https://youtu.be/Ro5_B35efXk



LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU VAR

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE
13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche
15€ AU LIEU DE 18€ Samedi
22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

Nom Prénom

E.mail

Le Game Fair organisé par L'Union Organisation - 12 rue Mazan - 93587 Chilly-Montigny - Tél. 00 33 (0) 1 47 43 31 38 - grandebretagne@unio.org

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

17-18-19 JUN 2022
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

RENAULT | PORSCHE | ... | gamefair.fr

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2022/2023 :

Ouverture de la validation du permis de chasser à partir du 1^{er} juin 2022 !



La validation du permis de chasser est valable du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Vous pouvez faire valider votre permis de chasser à tout moment durant la saison de chasse.

Si vous avez validé l'an dernier, votre bon de commande vous sera envoyé par voie postale le 16 mai et l'ouverture des validations débutera le 1^{er} juin.

3 FORMULES



PAR INTERNET

Connectez-vous à notre site internet www.fdc83.com.

Site dédié et sécurisé, accès 24h/24. Solution rapide et simple, vous avez le choix entre :

- ▶ la **formule classique** : votre titre de validation vous sera ensuite adressé à votre domicile.
- ▶ la **e-validation** : commande, paiement et édition de votre titre de validation directement à votre domicile (sur votre imprimante).



PAR COURRIER

En nous retournant, dans l'enveloppe fournie à cet effet, le bon de commande qui vous a été adressé que vous aurez signé et accompagné de votre règlement.

Au préalable, vous devez vérifier l'exactitude des renseignements imprimés, inscrire tous vos prénoms selon l'ordre de l'état civil, cocher votre choix de validation.

Pour le carnet bécasse, il faudra cocher l'un des 3 choix à savoir : carnet bécasse papier, carnet numérique Chassadapt ou aucun carnet.



PAR VOTRE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Rendez-vous à la permanence de votre société de chasse avec le bon de commande reçu à votre domicile. Elle se chargera de nous l'envoyer. La validation sera adressée à votre société de chasse qui vous la remettra.

L'ASSURANCE CHASSE

La souscription d'une assurance Responsabilité Civile Chasse est obligatoire pour pratiquer la chasse

LES VALIDATIONS

DEPARTEMENTALE VAR

Elle permet de chasser le petit et le grand gibier dans le département du Var et sur les territoires contigus c'est-à-dire les territoires de chasse détenus par le même détenteur, d'un seul tenant et à cheval sur les départements limitrophes.

NATIONALE

Elle permet de chasser le petit et le grand gibier sur l'ensemble du territoire français.

COMPLEMENT NATIONAL

À tout moment au cours de la saison de chasse, vous pouvez transformer votre validation annuelle départementale en une validation annuelle nationale pour augmenter votre périmètre de chasse.

Ce complément est souvent plus avantageux qu'une validation temporaire 3 jours ou 9 jours pour un autre département.

CONTRIBUTION SANGLIER DROIT LOCAL

Elle est exigible dans les départements dits de droit local à savoir le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle.

Un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces trois départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier.

LE CARNET PRELEVEMENT BECASSE

Tout prélèvement de bécasse des bois en l'absence de carnet de prélèvement papier avec dispositif de marquage ou carnet numérique ChassAdapt est interdit.

Pour l'attribution d'un carnet de prélèvement bécasse papier ou numérique Chassadapt, il faut avoir restitué celui de la saison précédente avant de procéder à la validation



COTEAUX VAROIS

703 chemin de la Pelegrine
83170 Brignoles, France
T. 04 94 69 84 93
contact@domainedecala.com

LE CAVEAU

T. 04 98 05 28 14
caveau@domainedecala.com



ENTREPRISE GIANNONI



Clôture anti-gibiers
Clôture rigide
83830 CALLAS

Parc pour gibiers
Pose de clôture
électrique

06 64 95 11 19

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241



ARMURERIE PACA

Rte des Vernèdes
Puget sur Argens
Tél. : 04.94.96.92.06

OUVERT
DU MARDI
AU SAMEDI
DE 14H A 19H



MEUTE DE LOUPS AU PELAGE ATYPIQUE, LA GÉNÉTIQUE A PARLÉ

Dans notre dernière revue de 2021, nous vous présentions une découverte surprenante dans notre département. Une meute de loups au pelage totalement atypique, très sombre, quasiment noir. Sur huit individus détectés, 4 louveteaux ainsi que la louve alpha présentaient le même pelage. À la suite de cette découverte la question de l'hybridation se posait à nouveau ...

SEULE LA GÉNÉTIQUE PEUT RÉPONDRE À CETTE QUESTION !

Loups hybrides, échappés du parc Alpha de St-Martin de Vésubie ou simple curiosité de la nature, la polémique était ouverte à la suite de cette découverte. Afin de ne laisser planer aucun doute et d'apporter une réponse la plus rapidement possible, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var a décidé de lancer ses propres analyses génétiques sur cette nouvelle meute, afin de répondre à deux questions :

- sommes-nous en présence d'individus hybrides ?
- sont-ils de la lignée italo-alpine ?

Quelques prospections sur le site de rendez-vous nous ont rapidement permis de collecter les 20 échantillons d'excréments nécessaires pour nos analyses et nous avons pu les faire expédier en fin d'année. Elles ont été effectuées par le laboratoire Antagène, (laboratoire de référence pour le loup en France), avec lequel l'IMPCF travaille déjà pour les analyses génétiques, notamment sur la perdrix rouge.

LES RÉPONSES À NOS QUESTIONS NE SE FONT PAS ATTENDRE ...

Mi-janvier nous étions déjà en possession des résultats, au total 19 échantillons sur 20 ont pu être associés à du loup italo-alpin (le dernier échantillon ne correspond ni à du chien ni à du loup).

Par conséquent, aucun hybride ni aucun loup d'autre origine n'a été identifié parmi ces 20 échantillons. Ces analyses nous ont également permis d'identifier 6 individus différents, 3 mâles et 3 femelles. Toutefois, d'après le laboratoire, la méthode permet de détecter les hybrides de 1^e et 2^e génération, pas au-delà. On ne peut pas totalement exclure une hybridation plus ancienne, mais les outils génétiques actuels ne permettent pas de détecter des traces plus fines d'hybridation.

Comme nous pouvons le voir sur les deux photos ci-dessous réalisées cet automne, ces jeunes individus sont maintenant des subadultes, ils ont depuis l'automne leur taille adulte et ils ont gardé cette couleur si particulière. Ils seront alors facilement identifiables lors de vos prochaines observations, et il se peut que dans les prochaines années d'autres meutes avec ce type de pelage fassent leurs apparitions.

Jean-Noël PHILIBERT



© PHILIBERT JN – FDC 83



© GERVAIS Frédéric – correspondant loup

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique hautement contagieuse affectant le porc domestique et le sanglier (*Sus scrofa*) et dont le taux de mortalité peut atteindre 100%.

Elle n'est pas dangereuse pour la santé humaine, mais ses conséquences sont destructrices pour les populations de porcs et l'économie de la filière porcine.

Le virus de la PPA est extrêmement résistant, ce qui signifie qu'il peut survivre sur des vêtements, des chaussures, des roues de véhicule et d'autres matériaux, mais également dans des produits alimentaires d'origine porcine (jambon, saucisson...)

Par conséquent, les comportements humains jouent un grand rôle dans la propagation de cette maladie.

SITUATION ACTUELLE DE LA PPA

La maladie est installée depuis 2014 dans la faune sauvage en Europe de l'Est. C'est en 2018, qu'un foyer a été détecté en Belgique près de la frontière avec la France. La Belgique a retrouvé son statut indemne en 2020.

C'est en janvier 2022 qu'un nouveau foyer de peste porcine africaine est détecté dans le Piémont italien à une centaine de kilomètres de la frontière française avec une trentaine de cas positifs à ce jour.

- Les mesures prises en Italie dans la zone infectée.
 - ▶ Interdiction de la chasse et des autres activités de plein air.
 - ▶ Recherche active de carcasses de sangliers à partir des zones frontalières de la zone infectée.
 - ▶ Gestion et élimination des cadavres de sangliers conformément aux mesures de biodiversité.
- Au-delà de la zone infectée.
 - ▶ Mise en place d'un renforcement de la surveillance dans une zone tampon autour de la zone infectée.

- ▶ Réglementation spécifique de la pratique de la chasse et des activités de plein air.
- Les mesures en France.
 - ▶ L'arrivée de ce virus en France serait une catastrophe pour notre activité (interdictions de chasse, baisse des populations de sangliers, etc...) et des conséquences pour la filière porcine qui verrait ses marchés export se fermer avec des pertes potentielles d'environ 250 millions d'euros par semaine.
 - ▶ Le renforcement de la surveillance s'est traduit en France par l'application du niveau 2B de SAGIR (réseau de surveillance des maladies infectieuses de la faune sauvage de l'OFB) pour les 3 départements les plus proches de la zone infectée italienne (les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes).
 - ▶ Cela signifie que tous les cadavres doivent être signalés au réseau SAGIR et analysés.

Jean-Sébastien DORIER

MALADIE D'AUJESZKY

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale (herpesvirus) hautement contagieuse qui touche les suidés (porcs domestiques et sangliers) et, de façon très accidentelle, les carnivores (chiens de chasse) et les ruminants.

Elle n'est pas transmissible à l'homme et la viande peut être consommée.

CONTAGION

Le virus est présent dans le sperme, la salive, les sécrétions nasales et conjonctivales des porcs et des sangliers infectés. Il serait principalement diffusé par les contacts de museau à museau, le léchage et les contacts génitaux.

LA MALADIE D'AUJESZKY OU PSEUDO-RAGE CHEZ LE CHIEN

Appelée pseudo-rage également car elle entraîne dans les premiers temps des symptômes similaires à la rage.

Symptôme : Un chien qui contracte la maladie d'Aujeszky va se gratter au sang au niveau du point d'entrée de la maladie (souvent la gueule) et s'auto-mutiler pour calmer la douleur. La maladie attaque ensuite le système nerveux, entraîne la paralysie du chien puis la mort.

L'incubation de cette maladie est de 2 à 6 jours. Une fois déclarée, elle entraîne la mort en moins de 48 heures.

CONTAMINATION

La maladie ne se transmet que lorsque la viande est mangée crue (car la cuisson tue le virus). Il est donc recommandé de ne pas laisser le chien mordre une carcasse de sanglier.

Il n'existe ni traitement ni vaccin pour le chien contre la maladie d'Aujeszky.

Jean-Sébastien DORIER

LE SETTER GORDON

Le Setter Gordon, d'abord connu sous le nom de « Black and Tan » ne passe pas inaperçu quand on le promène en ville ou à la campagne mais c'est aussi un redoutable chasseur à l'arrêt très sûr et au rapport naturel. Bien qu'en minorité par rapport à ses cousins britanniques, le Setter Gordon est aussi un grand compétiteur dans les épreuves officielles.



A la fin du XVIIIème en Écosse, le duc de Gordon sélectionne au sein de son chenil, une variété de Setter, plus haute et plus charpentée pour affronter les rudes terrains du pays.

Robe noire marquée de feu, yeux brillants, allure altière caractérisent ce prince. Si l'on ajoute sa distinction et son élégance, son calme à la maison, sa gentillesse, sa fidélité et sa loyauté envers ses maîtres, alors il devient le compagnon rêvé de la famille .

Une sélection de quelques éleveurs a su maintenir au plus haut degré ses qualités de chasse : passion, finesse de nez, sûreté dans ses arrêts et une résistance incomparable à la fatigue.

Aucun terrain ne le rebute, de plus il sait s'adapter à tous les gibiers, il est le collaborateur efficace pour chasser la bécasse, les bécassines au marais, la perdrix en plaine voire en montagne, le faisan au bois.

Si vous êtes tenté par le Setter Gordon pour la chasse ou les Fields trials, sachez que la race a évolué vers un gabarit plus sportif mais qu'il sera toujours moins rapide qu'un Pointer ou un Setter anglais.

Ce manque relatif de rapidité sera toutefois largement compensé par une sûreté dans ses arrêts qui en laisseront plus d'un pantois.

Le Setter Gordon est le chien idéal du chasseur par son endurance, sa facilité de dressage, la sûreté de ses arrêts et la qualité de son rapport naturel qui, sans être systématique, est très courant. Il est aussi un compétiteur de haut niveau.

Nous ne pouvons pas parler du Setter Gordon sans avoir une pensée pour Alain DAMPERAT grand éleveur de la race. 20 champions de travail sont passés ou sont nés au Grand Valy, sur les 70 homologués.

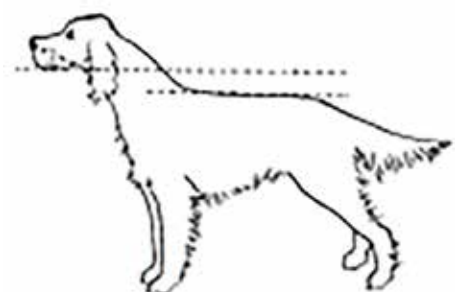
Sans lui le Grand Valy n'aurait pas été ce qu'il est et le Gordon n'aurait pas fait le bon en avant.

Gilles BOYER



TAILLE

- ▶ Pour les mâles: 66 centimètres
- ▶ Pour les femelles: 62 centimètres



En Bref



SALON DE LA CHASSE ET DE LA RURALITE
contact: jeuneschasseursduvar@gmail.com
SAMEDI 28 MAI 2022
De 10h00 à 18h00
Entrée gratuite

**ANIMATIONS
EXPOSANTS
RESTAURATION
BUVETTE
TOMBOLA
ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS**

Domaine de Rimauresq
Quartier Rimaurets
83790 PIGNANS

L'association des Jeunes Chasseurs du Var organise dans notre département la première édition du Salon de la Chasse et de la Ruralité. Le salon se déroulera le samedi 28 mai 2022 de 10 heures à 18 heures en collaboration avec le Domaine Rimauresq. Pour cette manifestation l'entrée est gratuite avec sur place buvette et restauration. Lors de l'événement et tout au long de la journée, exposants, animations et activités seront au rendez vous.

L'ensemble du conseil d'administration de l'ADJC83 met tout en œuvre pour que ce salon soit une réussite. Nous voulons et souhaitons que les maîtres mots de ce salon soient à notre image, convivialité, partage et transmission.

On vous y attend nombreux.

Grâce à une bonne entente entre l'ADJC83 et la FDC83, cette dernière s'est placée en partenaire principal pour le bon déroulement de la journée. Nous tenons à travers ces quelques lignes remercier l'ensemble du conseil d'administration de la FDC83.

En Saint Hubert.

Adrien Dovetta
Président de l'ADJC83



**SNEP DOS SANTOS
ENVIRONNEMENT**

Travaux forestiers, travaux rivières,
travaux agricoles, travaux de terrassement

06.18.00.53.42 – snep-dos.santos@orange.fr

Environnement Clôture

Votre spécialiste dans le Var et en PACA

Clôture spéciale protection gros gibier,
résidentielle, agricole

Fourniture seule ou avec pose

Tél. : 06.72.19.65.15

Mail. : environnement.cloture@gmail.com

STE ANASTASIE FÊTE DE LA ST HUBERT

SAMEDI 25 JUIN

ORGANISEE PAR L' ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE DE LA ST HUBERT

RESERVATION DES REPAS:

ST ANASTASIE

NÉOULES

GAREOULT

ROCBARON

FORCALQUEIRET

MEOUNES

M^r FARES: 06.80.87.16.70

M^r EMERIC: 06.10.58.35.03

M^r PERON: 06.34.60.56.67

M^{me} ASTIER: 06.10.53.93.62

CHASSE ET NATURE

NOMBREUX STANDS . PRODUITS DU TERROIR

SITE DE LA GARE (SORTIE DU VILLAGE)

8h00 Accueil des exposants
10h00 Présentation du " vaurait du VERDON "
11h00 Grand' Messe à l'église.
12h00 Bénédiction des chiens et chevaux.
12h15 Parade dans les rues du village + curée
12h30 Apéritif offert par la municipalité (à LA GARE)
13h30 PAELLA (sur réservation uniquement)
Avec Animation Musicale

**MENEZ VOS ASSIETTES
ET
COUVERTS**





LE CONCOURS EUROPÉEN D'IMITATION DU CHANT DES OISEAUX SE DÉROULERA CHEZ MARCEL PAGNOL

Le samedi 11 juin à 18h00 au château de la Buzine à Marseille se déroulera le concours européen d'imitation des chants d'oiseaux. Ce sera l'occasion d'écouter les meilleurs imitateurs d'oiseaux français, italiens et espagnols dans un décor qui nous relie tous à notre histoire provençale.

Le château de la Buzine doit sa célébrité à Marcel Pagnol qui l'évoqua dans ses souvenirs d'enfance dans « *le château de ma mère* » et qui plus est, en fut le plus célèbre propriétaire.

Le concours se déroule en 4 catégories : imitation de la grive musicienne, la grive mauvis, le merle noir et enfin la catégorie divers.

L'équipe de France ANDCTG défendra son titre conquis au Portugal.

Notre équipe sera composée de :

- ▶ Alain SARAGOSSA
- ▶ Sébastien MUGAVERO
- ▶ Christophe MANIVET
- ▶ Jean Paul DE FILIPPI

Venez nombreux pour encourager notre équipe qui vise une nouvelle fois le titre !

Entrée Gratuite

Château de la Buzine
56 traverse de la Buzine
13011 Marseille

Convivialité et partage.

A la fin du concours, un apéritif et un repas vous seront proposés dans les jardins du château si le temps nous le permet. En cas d'intempéries, nous nous replierons dans une des salles du château

LE SALON DES CHASSEURS DE MIGRATEURS

16 au 17 juillet 2022

à Cayeux-sur-Mer
(D3 - Route de Brighton)

ENTRÉE 5€

le salon des Migrateurs

ANIMATIONS

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs • Plateau d'or
- Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs
- Concours d'appeaux • Présentation de chiens
- Championnat du monde de lancer de blettes

info@salondesmigrateurs.com / www.salondesmigrateurs.com / 01 34 78 22 22



Nécrologie - Hommage

GÉRARD ESCOFFIER

GERARD, pas de Monsieur ici, disait-il ...

C'est vrai qu'on l'appelait Gégé, comme si tous les braves posteurs et traqueurs de ton équipe souhaitaient ajouter à l'indéfectible estime que tous avaient de toi, encore un peu plus de tendresse.

Ta constance dans tout ce que tu as entrepris, ta détermination et ta fidélité envers les gens bien intentionnés, faisaient de toi un exemple qui sans nul doute, a forgé le caractère de ton fils.

Ta simplicité dans tous les domaines était un modèle pour qui voulait en tenir compte, jamais d'excès, ta sobriété était légendaire mis à part quelques rares écarts, comme tes yaourts, tes olives, tes carrés de chocolat et ta petite tasse de café après le déjeuner au milieu de cette si belle nature provençale que tu aimais tant.

Si la passion était forte, le caractère forgé, la droiture, le respect, l'humanisme qui l'animait, nivelaient rapidement les chamailleries quelles que soient les catégories sociales pour lui toutes confondues vers la concorde et l'union des hommes pour cette même passion.

Quel que soit l'éloignement des pas des posteurs, le « NEMROD EN CHEF » savait ce que tout le monde faisait, avait fait, ou aurait dû faire ! ...

Lorsque l'un d'entre nous souhaitait connaître le nom d'un lieu, le nom ou le surnom d'un ancien parti chasser sur les terres d'un autre Paradis, Gérard apportait immédiatement la réponse.

Dans ce maquis impénétrable, il était infatigable, ces garrigues qu'il a tant parcourues durant près d'un siècle où, même les « ARGELAS » les plus assassins n'ont jamais freiné ses traques interminables. Même sous de rares averses, ou à la tombée de la nuit, celle qui gomme les reliefs et brouille nos visions, rien ne l'empêchait de reprendre une traque dans laquelle il savait que les « POUARS » étaient remisés.

À St Pierre comme au hangar, après le tirage au sort, lorsque les parts de venaison étaient distribuées et que les « CASSAÏRES » partaient se reposer dans leur foyer, la nuit tombée, si noire soit-elle, ce, bien avant l'électronique, il sillonnait jusqu'au petit matin avec son fils Alain toutes les collines, « du Bougnon à la basse de Coquillat, des Conques jusqu'à Emilienne, de la draille de Maurice jusqu'à Tout-Olivier ». Attentif dans le silence, il allait en haut des collines, avec l'inquiétude au ventre et l'espoir au cœur d'entendre un « CASCAVÉOU », tantôt vers « Maxime, parfois vers le Muy, finissant par jeter sa veste dans les meissugues au cœur de la nuit noire du Clapier », afin que ses chiens épuisés viennent se coucher dessus pour l'attendre, ces chiens si tenaces, « ses petits, disait-il », la portière du 4 x 4 toujours garnie de petits biscuits pour ses chiens, ses petits, ses Beagles adorés, tout à son image, de ceux qui ne lâchaient rien.

À l'aube de ses 92 printemps et après 76 années de permis, Il participait comme au premier jour de son premier permis, aux déroulements des traques... « VIDAL par ci, VIDAL par la ... » et puis, sa voix s'intensifiait ... « BLAGA PU ». De son portable ou de sa radio cibi, il suivait pas à pas la menée de ses chiens. Parfois, toutes les radios vibraient à l'unisson,... « Alors ? A LA BARRE OU MANQUA ? » ARRÊTEZ LES CHIENS...

ADIÉU à notre Gégé qui va nous manquer...

Ses amis de Roquebrune sur Argens



HERBIN

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES
DÉPÔT DE CARCÈS
ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS
Tél. 06 73 69 36 17
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com



Fédération Départementale des Chasseurs
du Var (83)

LE CHANGEMENT D'HEURE D'ÉTÉ A ÉTÉ APPLIQUÉ

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

(VAR 83) L'ASSOCIATION DE GRAND GIBIER D'OLLIÈRES

Cherche postiers pour battues au sanglier.
Nous chassons les samedis, dimanches et deux mercredis par mois.

Nos territoires sont privés et gardés, d'une superficie de 1600 hectares sur cinq secteurs.

Tous les postes sont numérotés et répertoriés permettant ainsi leur tirage au sort par l'actionnaire.

Nous possédons également un agréable rendez-vous de chasse équipé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et visite des territoires.

Tél : 06 67 50 86 26

VAR (83) DOMAINE LA VILLONNE, SAINT-MAXIMIN

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus.

Ambiance conviviale, grand moment de plaisir.

Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

JUIN				JUILLET				AOÛT			
M	1	5:59	21:09	V	1	6:00	21:19	L	1	6:26	20:57
J	2	5:59	21:09	S	2	6:00	21:19	M	2	6:27	20:56
V	3	5:58	21:10	D	3	6:01	21:19	M	3	6:28	20:55
S	4	5:58	21:11	L	4	6:02	21:19	J	4	6:29	20:54
D	5	5:57	21:12	M	5	6:02	21:18	V	5	6:30	20:53
L	6	5:57	21:12	M	6	6:03	21:18	S	6	6:31	20:51
M	7	5:57	21:13	J	7	6:04	21:18	D	7	6:32	20:50
M	8	5:56	21:14	V	8	6:04	21:17	L	8	6:34	20:49
J	9	5:56	21:14	S	9	6:05	21:17	M	9	6:35	20:47
V	10	5:56	21:15	D	10	6:06	21:16	M	10	6:36	20:46
S	11	5:56	21:15	L	11	6:06	21:16	J	11	6:37	20:44
D	12	5:56	21:16	M	12	6:07	21:15	V	12	6:38	20:43
L	13	5:56	21:16	M	13	6:08	21:15	S	13	6:39	20:42
M	14	5:56	21:17	J	14	6:09	21:14	D	14	6:40	20:40
M	15	5:56	21:17	V	15	6:10	21:13	L	15	6:41	20:39
J	16	5:56	21:18	S	16	6:11	21:13	M	16	6:42	20:37
V	17	5:56	21:18	D	17	6:11	21:12	M	17	6:43	20:36
S	18	5:56	21:18	L	18	6:12	21:11	J	18	6:44	20:34
D	19	5:56	21:18	M	19	6:13	21:10	V	19	6:46	20:32
L	20	5:56	21:19	M	20	6:14	21:10	S	20	6:47	20:31
M	21	5:56	21:19	J	21	6:15	21:09	D	21	6:48	20:29
M	22	5:56	21:19	V	22	6:16	21:08	L	22	6:49	20:28
J	23	5:57	21:19	S	23	6:17	21:07	M	23	6:50	20:26
V	24	5:57	21:19	D	24	6:18	21:06	M	24	6:51	20:24
S	25	5:57	21:19	L	25	6:19	21:05	J	25	6:52	20:23
D	26	5:58	21:20	M	26	6:20	21:04	V	26	6:53	20:21
L	27	5:58	21:20	M	27	6:21	21:03	S	27	6:54	20:19
M	28	5:58	21:20	J	28	6:22	21:02	D	28	6:55	20:18
M	29	5:59	21:19	V	29	6:23	21:01	L	29	6:57	20:16
J	30	5:59	21:19	S	30	6:24	21:00	M	30	6:58	20:14
				D	31	6:25	20:59	M	31	6:59	20:13

DOMAINE DE MAZAGRAN



Entraînement de chiens courants

Réservation : M. DOS SANTOS
06.87.06.65.95

Vins-sur-Caramy

DECATHLON

FRÉJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

19€

SOLOGNAC



BERMUDA 500 CAMOUFLAGE WOODLAND NOIR

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Bermuda très résistant, pratique avec ses 2 poches cargo et sa poche zippée. La taille semi-élastiquée s'adapte à toutes les morphologies et offre un meilleur maintien.

Du M au 2XL. Tisseu principal 100% Coton Poche 65% Polyester, 35% Coton.
Réf : 8494335. Existe en marron réf : 8355975, en gris réf : 8355977, et kaki réf : 8494335.



35€

SOLOGNAC



PANTALON LÉGER RESPIRANT ET RÉSISTANT CHASSE HOMME - 520 MARRON

Nos concepteurs chasseurs ont développé ce pantalon respirant, léger et résistant pour apporter plus de confort pendant vos sorties chasse par temps chaud.

Ce pantalon est idéal pour la chasse par temps chaud grâce à sa légèreté et la liberté de mouvement qu'il procure. Il dispose aussi de plusieurs renforts dans les endroits les plus sensibles.

Du S au 2XL. Tisseu principal 94% Polyamide, 6% Élasthanne Empiècement 61% Polyester, 37% Polyamide, 2% Élasthanne Poche 100% Polyester.
Réf : 8382776. Existe en Brun Écorce/Calé réf : 8642164.



30€

SOLOGNAC



CHEMISE MANCHES LONGUES LÉGÈRE ET RESPIRANTE CHASSE HOMME - 520 KAKI

Nos concepteurs chasseurs ont développé cette chemise manches longues légère et respirante pour apporter plus de confort pendant vos sorties chasse. Chemise composée de polyamide à 100% pour plus d'évacuation de la transpiration, avec renfort aux épaules, manches remontables, double col et aérations dans le dos et sous les aisselles.

Du M au 2XL. Tisseu principal 100% Polyamide Doublure 100% Polyester Empiècement 94% Polyamide, 6% Élasthanne.
Réf : 8493947. Existe en Brun Écorce/Calé réf : 8642087.



15€

SOLOGNAC

CHEMISE MANCHES COURTES RESPIRANTE CHASSE HOMME - SG100 VERT CLAIR

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Chemise manches courtes composée de polyamide à 100% pour plus d'évacuation de la transpiration.

Du M au 3XL. Tisseu principal 100% Polyamide Doublure 100% Polyester
Réf : 8600153



19€

SOLOGNAC

PANTALON LÉGER CHASSE HOMME - 100 VERT

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Le coton utilisé pour la conception de ce pantalon apporte légèreté et aisance de mouvement optimale grâce aux genoux préformés. Trois poches, dont une zippée, accueilleront documents et accessoires.

Du S au 3XL. Tisseu principal 100% Coton Poche 65% Polyester, 35% Coton.
Réf : 8547461.



60€

SOLOGNAC

KIT LUNETTES DE PROTECTION POUR LE BALL TRAP CLAY 500, 4 ECRANS INTERCHANGEABLES

Notre équipe a conçu ce kit pour le pratiquant de ball trap qui souhaite des lunettes adaptées aux conditions de tir.

Ce kit de lunette composé de 4 verres permet d'optimiser sa séance de tir au plateau par le choix d'une couleur d'écran adapté à l'environnement et aux conditions météorologiques.

Lentilles 100% Polycarbonate Cadre/Châssis 50% Styène-éthylène-butadiène-styrène, 50% Polyamide
Réf : 8580754

